

#nomination

**Thomas Fatome, nouveau directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) et de l'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie (Uncam)**

En Conseil des Ministres ce 29 juillet, Thomas Fatome a été nommé directeur général de la Cnam et de l'Uncam. Il prendra ses fonctions le 17 août, succédant à Nicolas Revel qui a occupé ce poste de novembre 2014 à juillet 2020.

Agé de 45 ans, diplômé d'HEC, ancien élève de l'ENA (promotion Averroès), Thomas Fatome rejoint l'Inspection générale des affaires sociales en 2000.

Entre 2003 et 2005, il occupe le poste de conseiller technique chargé des comptes sociaux et de la réforme de l'assurance maladie au cabinet des ministres en charge de la santé.

En 2005, il est nommé directeur de cabinet du directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (Cnamts).

En 2008, il devient directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, puis directeur adjoint du cabinet de la ministre de l'économie, de l'emploi et de l'industrie.

En 2009, Thomas Fatome devient chef de service, adjoint au directeur de la Sécurité sociale. Il est ensuite nommé en 2010 conseiller chargé de la santé, de la dépendance et des politiques sociales à la Présidence de République.

Il occupe les fonctions de directeur de la Sécurité sociale de janvier 2012 jusqu'en juin 2017, date à laquelle il rejoint le cabinet du Premier ministre en tant que directeur adjoint de cabinet.

**A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)**

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

**Portrait disponible sur demande**

**Contact presse**

[presse.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cnam@assurance-maladie.fr)

Caroline Reynaud : 01 72 60 14 89

Cécile Fize : 01 72 60 18 29

Céline Robert-Tissot : 01 72 60 13 37

Léo Leroy : 01 72 60 17 64



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)